

PLAN DE COURS

FOR-7015 : Problématique forestière du Québec

NRC 14989 | Hiver 2022

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 2-2-5	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Reconnaissance de l'activité forestière au Québec et description de ses tendances actuelles à l'aide de repères socioéconomiques et historiques. Introduction à l'analyse de politiques forestières. Étude du positionnement culturel des experts forestiers. Examen détaillé des principaux enjeux du secteur forestier québécois : arrimage des forêts publiques et privées, approche territoriale en foresterie, revendications autochtones, politique industrielle et intégration de préoccupations planétaires. Étude des phénomènes de gestion participative, de mondialisation des échanges, d'innovation technologique, et de leur influence respective sur la problématique forestière du Québec. Réflexion sur la gestion écosystémique des patrimoines forestiers.

Cette activité est offerte en présentiel sur le campus.

Plage horaire

Cours en classe			
mardi	10h30 à 12h20	VCH-3820	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022
mercredi	10h30 à 12h20	VCH-3820	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=138549>


Coordonnées et disponibilités

François Laliberté
Chargée de cours
francois.laliberte@sbf.ulaval.ca

Antoine Harel
Auxiliaire d'enseignement
antoine.harel.1@ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Contenu	4
Objectifs spécifiques	4
Contenu et activités	4
Évaluation et résultats	5
Évaluation des apprentissages	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Dissertation	6
Travail d'équipe de 4 / Production capsule narrée et d'un synopsis (équipe au choix)	6
Carte postale #1	7
Carte postale #2	7
Travail d'équipe de 4 / Mémoire Commission caribou (équipes aléatoires)	7
Évaluation des compétences (étudiants en Génie du bois)	7
Barème de conversion	8
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	8
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	8
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	8
Absence aux examens	9
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	9
Matériel didactique	9
Matériel obligatoire	10
Matériel complémentaire	10
Bibliographie	10
Bibliographie	10

Description du cours

Objectifs généraux

Comprendre que le discours technique est une construction de l'esprit. Définir l'expert forestier, tant l'ingénieur du bois que l'ingénieur forestier, en distinguant l'aspect scientifique, qui concerne le « comment », de celui des valeurs propres au citoyen qui se préoccupe du « pourquoi ». Appliquer la distinction expert – citoyen à la compréhension de grands enjeux forestiers composant la problématique forestière du Québec. Se faire une idée éclairée sur ces questions en conjuguant faisabilité technique et acceptabilité sociale dans le contexte d'éléments de problématiques spécifiques au monde forestier québécois. Développer une compréhension politique de ces enjeux en vue de concevoir des solutions suscitant l'adhésion d'une majorité d'acteurs.

Approche pédagogique

- Cours magistraux
- Conférences par invités
- Débats
- Ateliers
- Lectures
- Rédaction

Contenu

À l'aide de repères socioéconomiques et historiques, l'étudiant se livrera à une reconnaissance du monde forestier québécois et de ses défis. Il abordera le problème de l'aménagement du territoire forestier dans un contexte où l'acceptabilité sociale et la performance économique jouent un rôle déterminant. Il examinera de manière spécifique des enjeux comme la mise en œuvre du régime forestier de 2010, les produits forestiers à valeur ajoutée, la foresterie autochtone, la valorisation de la main d'œuvre, l'innovation, la mondialisation commerciale et les changements climatiques. En termes conceptuels, l'étudiant s'appropriera quelques notions d'analyse de politique afin d'établir une adéquation entre la demande sociale et les capacités des forêts.

Voir la section Contenu et activités pour le contenu plus détaillé, les présentations et lectures.

Objectifs spécifiques

À la fin du cours, l'étudiant devra être capable de :

- Produire une vision synthétique et critique de l'activité forestière au Québec tant au plan de l'aménagement territorial que de la structure industrielle;
- Intégrer l'activité forestière à des préoccupations socio-économiques plus larges;
- Développer ses intérêts spécifiques en foresterie à l'intérieur d'une vision globale;
- Formuler des opinions éclairées par la rigueur scientifique;
- Contribuer à des débats publics sur des enjeux relevant de son champ de compétence;
- Rédiger des textes affichant une rigueur professionnelle et permettant l'expression d'un jugement critique au sujet de problématiques relatives au secteur forestier québécois.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Module 1a Mise en place du cours de problématique forestière et repères historiques (début)	11 janv. 2022
Module 1b Repères pour caractériser le secteur forestier québécois	12 janv. 2022
Module 2 Le régime forestier en vigueur au Québec; des balises légales, réglementaires et politiques	18 janv. 2022 Cours du 18 et 19 janvier 2022
Module 3 Culture du forestier et des ingénieurs du bois	Module reporté
Module 4 La forêt privée; une foresterie à l'échelle individuelle et aux motivations multiples	25 janv. 2022
Module 5 Certification forestière : Un processus privé, ses manifestations concrètes et la reddition de compte	26 janv. 2022
Module 6 Le matériau BOIS: son histoire, son avenir	1 févr. 2022
Module 7 Les litiges commerciaux entre le Canada et les États-Unis au sujet des produits forestiers	2 févr. 2022
Module 8a L'industrie forestière et les chaînes d'approvisionnement	8 févr. 2022
Module 8b L'industrie forestière et l'innovation dans la transformation	9 févr. 2022
Module 9a Acceptabilité sociale	15 févr. 2022
Module 9b Perceptions et participation des publics	16 févr. 2022
Module 10 Concilier Environnement et économie dans le secteur forestier	22 févr. 2022
Module 11a La filière forestière dans un contexte de changement climatique: le carbone forestier	23 févr. 2022
Module 11b La filière forestière dans un contexte de changements climatique: enjeux et défis	1 mars 2022
Module 12 Les forêts urbaines: quel rôle? (1ere heure). La foresterie en Colombie Britannique (2e heure)	2 mars 2022
Semaine de lecture	7 mars 2022
Module 13 La communication en foresterie: compétence transversale	15 mars 2022
Retour sur vos dissertations: discussions et échanges sur les lignes de force	16 mars 2022
Module 14a Les Premières Nations: des points de repère pour comprendre	22 mars 2022
Module 14b Les premières Nations et la foresterie: voire le territoire autrement	23 mars 2022
Un "festival du film" pour formuler le rôle du secteur forestier	29 mars 2022 29, 30 mars et 5 avril: 3 jours de visionnement de vos capsules avec échanges et discussions
Tampon: journée ouverte pour le travail d'équipe #2 avec support des enseignants	6 avr. 2022
Module 15 Des bras et des têtes, l'enjeu déterminant de la main d'œuvre dans le secteur forestier	12 avr. 2022
Module 16 Thème ouvert à préciser selon vos demandes	13 avr. 2022
Module 13c Communiquer - Présentation express travail d'équipe #2: "Elevator Pitch"	19 avr. 2022
Module Synthèse	20 avr. 2022

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.


Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Dissertation	Du 11 janv. 2022 à 13h14 au 18 févr. 2022 à 20h00	Individuel	20 %
Travail d'équipe de 4 / Production capsule narrée et d'un synopsis (équipe au choix)	Dû le 25 mars 2022 à 20h00	En équipe	35 %
Carte postale #1	Dû le 4 févr. 2022 à 20h00	Individuel	10 %
Carte postale #2	Dû le 4 mars 2022 à 20h00	Individuel	10 %
Travail d'équipe de 4 / Mémoire Commission caribou (équipes aléatoires)	Du 11 janv. 2022 à 13h29 au 18 avr. 2022 à 20h00	En équipe	25 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Dissertation

Date et lieu :	Du 11 janv. 2022 à 13h14 au 18 févr. 2022 à 20h00 , Boîte de dépôt portail
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt
Directives de l'évaluation :	À venir
Fichiers à consulter :	 Directives dissertation_FOR-2015-H2022.pdf (100,93 Ko, déposé le 10 janv. 2022)
Matériel autorisé :	Tout, mais en particulier les références suggérées dans les modules vus jusqu'à présent. Soyez créatifs!

Travail d'équipe de 4 / Production capsule narrée et d'un synopsis (équipe au choix)

Date de remise :	25 mars 2022 à 20h00 Contribution au travail d'équipe : 25 mars 2022 à 20h00
	Les capsules vidéos en Mp4 devront être envoyées à Antoine Harel via We Transfer un équivalent. Les synopsis en format Word devront être déposés dans la boîte de dépôt du portail sous le nom de votre chef d'équipe.
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	35 %
Répartition de la correction et critères :	90 % Corrigé par l'enseignant 10 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Contribution à l'effort d'équipe de chacun des autres coéquipiers	10

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
[We Transfer à antoine.harel.1@ulaval.ca](mailto:antoine.harel.1@ulaval.ca)

La capsule vidéo doit être envoyée via WeTransfer (voir consignes) et le synopsis doit être déposé dans la boîte de dépôt (voir consignes)

Fichiers à consulter :  [Directives_capsule_narrée_2022.pdf](#) (151,84 Ko, déposé le 10 janv. 2022)

Carte postale #1

Date de remise : 4 févr. 2022 à 20h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : À venir

Fichiers à consulter :  [Directives_Carte_postale_2022.pdf](#) (125,74 Ko, déposé le 10 janv. 2022)

Carte postale #2

Date de remise : 4 mars 2022 à 20h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Fichiers à consulter :  [Directives_Carte_postale_2022.pdf](#) (125,74 Ko, déposé le 10 janv. 2022)

Travail d'équipe de 4 / Mémoire Commission caribou (équipes aléatoires)

Date et lieu : Du 11 janv. 2022 à 13h29 au 18 avr. 2022 à 20h00 , Boîte de dépôt
 Contribution au travail d'équipe : 18 avr. 2022 à 20h00

Le mémoire en format Word et la présentation "Elevator Pitch" en format Power Point doivent être déposés dans la boîte de dépôt du portail sous le nom de votre chef d'équipe

Mode de travail : En équipe

Pondération : 25 %

Répartition de la correction : 90 % Corrigé par l'enseignant
 10 % Contribution au travail d'équipe

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Fichiers à consulter :  [Directives_mémoire_caribou_2022.pdf](#) (128,78 Ko, déposé le 10 janv. 2022)

Évaluation des compétences (étudiants en Génie du bois)

Pour les étudiants du Baccalauréat coopérative en Génie du bois, les qualités suivantes seront évaluées

- Q8 Professionnalisme : Compréhension des rôles et des responsabilités de l'ingénieur dans la société, y compris le rôle essentiel de protection du public et l'intérêt public.
- Q9 Impact du génie sur la société et l'environnement : Capacité à analyser les aspects sociaux et environnementaux des activités liées au génie, notamment comprendre les interactions du génie avec les aspects économiques et sociaux, la santé, la sécurité, les lois et la culture de la société; les incertitudes liées à la prévision de telles interactions; et les concepts de développement durable et de bonne gestion de l'environnement.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
E	0	68,49

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à :

<http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- Convocation par une cour de justice durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- Mortalité d'un proche avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Voir bibliographie

Matériel complémentaire

Des documents et des articles seront proposés à chaque module afin de compléter le contenu vu en classe. Des vidéos vous seront aussi proposés.

Bibliographie

Bibliographie

Bureau du forestier en chef 2020 ANALYSE DES RÉSULTATS obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, 2013 - 2018 https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/10/analyseresultats_adf_2013-2018_web.pdf

Bureau du forestier en chef 2018 Le calcul des possibilités forestières au Québec. <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/2013-2018/> 

MFFP 2020 BILAN QUINQUENNAL DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS 2013 - 2018 <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/amenagement/reddition-comptes/BilanQuinquennalADF.pdf>

MFFP 2020 CHIFFRES-CLÉS DU QUÉBEC FORESTIER <https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/chiffres-cles.pdf>

MFFP 2020 RESSOURCES ET INDUSTRIES FORESTIÈRES DU QUÉBEC Portrait statistique 2019 https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PortraitStatistique_2019.pdf

MFFP 2015 Stratégie d'aménagement durable des forêts. Ministère des forêts, de la faune et des parcs, 54 p. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/strategie-amenagement-durable-forets.pdf>

Ressources naturelles Canada 2020 L'État des forêts au Canada. Rapport annuel 2020. 2020. Service canadien des forêts <https://scf.mcan.gc.ca/publications/telecharger-pdf/40220>

Rapport, Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. 14 décembre 2004, 261 pages plus annexes. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/rapport-coulombe.pdf>